

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« HABITAT INCLUSIF PARTAGE ET ACCOMPAGNE »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 20 et 21 octobre 2022

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : X / AP : / CP :

**Nom et numéro du rapport : 376 Vie associative, égalité
homme-femme, bénévolat et lutte contre la grande précarité**

Exposé des motifs

L'habitat inclusif partagé et accompagné se développe depuis plusieurs années dans tous les départements de notre région, apportant ainsi de nouvelles réponses aux besoins des personnes vieillissantes ou en situation de handicap et recherchant un logement privé et autonome.

Les projets s'appuient sur les engagements des départements et de certains bailleurs sociaux, qui en garantissent ainsi la pérennité. Plusieurs organismes spécialisés portent les projets en Pays de la Loire, notamment, la coopérative HAPICOOP, le réseau HAPA ou l'UDAF. Pour exemple, d'ici à 2024, au moins 54 habitats inclusifs seront ouverts en Loire-Atlantique. Ce seront 302 personnes en situation de handicap qui pourront bénéficier d'un logement abordable, sécurisé, adapté et bien situé.

La Stratégie Egalité, Civisme, Engagement souhaite développer le soutien à l'aménagement des lieux de vie, en l'occurrence, l'achat de petit matériel. Or, celui-ci fait souvent l'objet de soutiens d'organismes privés ou associatifs, ce qui en relativise l'aspect prioritaire.

Les acteurs de l'habitat inclusif, partagé et accompagné, désormais acteurs régionaux du logement nous indiquent clairement que la priorité pour développer les projets d'habitat inclusif, partagé et accompagné est le soutien au fonctionnement pour développer les projets, en particulier sur les territoires ruraux et périurbains des Pays de la Loire.

Délibéré : Dans le rapport 376, Stratégie Egalité, Civisme, Engagement, page 12, action n°15 « Développer une aide spécifique aux projets d'inclusion pour les personnes en situation de handicap »

Après : « aider au développement et au déploiement d'actions spécifiques innovantes pour améliorer l'accueil physique et favoriser des initiatives permettant d'aménager des lieux de vie visant à l'inclusion des personnes en situation de handicap, quel que soit le type de handicap. Ce volet pourra par exemple concerner l'acquisition de petit équipement / matériel ».

Ajouter un alinéa : « soutenir financièrement les têtes de réseau de l'habitat inclusif, partagé et accompagné. A ce titre, la région Pays de la Loire engagera 100 000 € d'Autorisation d'Engagement ».

100 000 € pourront être prélevés sur le programme 525 « Tour cycliste Pays de la Loire 2023 ».



Franck NICOLON,
Conseiller régional